

PREVENTION COVID :

Le Prefet du 67 impose le port du masque dans tous les ERP même en extérieur. Le port du masque est requis chez les plus de 11 ans.

Attention le Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans depuis le 30 septembre. Un contrôle des pass aura lieu à l'entrée du parking et au niveau de la restauration.

Merci de votre compréhension, et merci de nous aider à faire respecter les règles imposées par l'Etat.

Les règles sanitaires réglementaires doivent être respectées sur l'enceinte du concours. Le port du masque est requis et l'ensemble des cavaliers et le public devront respecter les mesures de protection contre le covid notamment la distanciation sociale. L'organisateur se réserve le droit de limiter l'accès au site afin de respecter les jauges de public autorisées.